

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2008**

En date du 18 mars 2008, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 25 mars 2008, à 19h00.

Ordre du Jour :

### **\* Dossiers présentés par M. HÉRITIÉ, Maire**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2008
- Création d'un poste d'Adjoint administratif de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe
- Election des représentants de la Ville à la Communauté Urbaine de Bordeaux
- Création de commissions municipales et désignation des membres
- Election des déléguées et représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats, associations, conseils d'administration et instances représentatives
- Election des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

### **\*Dossier présenté par M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire**

- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'An deux mille huit, le vingt-cinq mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HERITIE, MAIRE.

PRESENTS : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. CROUGNEAU, M. CASOURANG, Mme MALIDIN, M. LAGOFUN, Mme BRET, M. COMBE, Mme DEGAN, M. MALBET Adjoints au Maire ; M. GIROU, M. DE TASTES, M. ONATE, Mme BOUZIGUES, Mme DOSMAS, M. GUENDEZ, Mme PAILLET, M. GIRAUD, Mme MONTAVY, Mme GARCIA, Mme DE PEDRO BARRO, Mme BLEIN, M. SICRE, M. GUEDON, Mme GONZALEZ, M. POULAIN, Mme CLAVERE, Mme BRENNUS, M. MOREL, Mme BELKACEM Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme GUERIN, M. RODRIGUEZ, Mme BARBARIN

POUVOIRS :

M. RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme BRENNUS

Mme BARBARIN a donné pouvoir à M. MOREL

VOTES : (33 élus)

30 présents

3 absents

2 pouvoirs

Soit : 32 votants

M. le MAIRE ouvre la séance et informe l'assemblée de la démission de Madame Nicole BARBARIN, conseillère municipale de l'opposition, qui sera remplacée par M. Laurent ABDALLAH.

M. le MAIRE présente ensuite le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2008 qui est adopté à l'unanimité.

### **Dossiers présentés par M. HERITIE, Maire**

**N° 50/08**

**Création d'un poste d'Adjoint administratif de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire

-  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de départ à la retraite d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2008,

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à son remplacement,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2008 et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, au 1<sup>er</sup> août 2008.

M. le Maire précise qu'il s'agit en l'occurrence du poste de Colette TARBE à l'accueil.

ADOpte à l'unanimité,

**N° 51/08**

**Election des délégués de la Ville pour siéger à la Communauté Urbaine de Bordeaux et désignation du conseiller municipal titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge de la CUB**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-10,

VU les statuts de la CUB indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

CONSIDERANT que les délégués des communes au conseil de la communauté sont élus au scrutin secret de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le délégué élu sur cette liste. Lorsque ces dispositions ne peuvent être appliquées, il est procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des délégués de la commune au conseil de la communauté,

CONSIDERANT que la Commune d'Ambarès et Lagrave dispose de 2 sièges de délégués titulaires au sein du conseil de communauté,

CONSIDERANT l'unique liste déposée :

- Liste n° 1 : M. Michel HERITIE, M. Gérard LAGOFUN

A OBTENU :

- Liste n°1 : 32 voix

AYANT OBTENU la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires de la ville au sein du Conseil Communautaire de la CUB :

M. Michel HERITIE et M. Gérard LAGOFUN,

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

En outre,

APRES AVOIR DELIBERE,

DESIGNE :

M. Jean CROUGNEAU, pour représenter la ville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CUB.

ADOpte à l'unanimité

N° 52/08

**Création de commissions municipales et désignation des membres**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 3500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle ;

CONSIDÉRANT que la loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission et qu'il appartient au conseil municipal de « s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant » ;

APRES AVOIR DELIBERE,

DESIGNE comme suit, les membres appelés à siéger dans les commissions municipales suivantes :

- **ECONOMIE-EMPLOI :**

Michel HERITIE, Nicole KORJANEVSKI, Gilbert GIRAUD, Marie-Claude MONTAVY, Francisca BOUZIGUES, Anne-Marie GONZALEZ, Enrique ONATE, Sandrine PAILLET, Odile BLEIN, Jean-Philippe RODRIGUEZ

- **FINANCES, PLANIFICATION, ADMINISTRATION GENERALE :**

Michel HERITIE, Nicole KORJANEVSKI, Jean CROUGNEAU, Alain CASOURANG, Dany MALIDIN, Gérard LAGOFUN, Myriam BRET, Alain COMBE, Annie DEGAN, Jean Pierre MALBET, Jean Marie SICRE, Danièle GARCIA, Sylvie de PEDRO BARRO, David POULAIN, Claude GUEDON, Thibaut de TASTES, Nordine GUENDEZ, Claire CLAVERE, Nicole BARBARIN, Henry MOREL.

- **EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS :**

Michel HERITIE, Alain CASOURANG, Dany MALIDIN, Thibaut de TASTES, Claude GUEDON, Sandrine PAILLET, Enrique ONATE, Nordine GUENDEZ, Géraldine GUERIN, Marie-Corinne BELKACEM

- **CULTURE, JUMELAGE :**

Michel HERITIE, Myriam BRET, Nordine GUENDEZ, Odile BLEIN, Dany MALIDIN, Monique DOSMAS, Danièle GARCIA, Enrique ONATE, Marie-Claude MONTAVY, Marie-Claude BRENNUS

- **AMENAGEMENT, URBANISME, TRANSPORTS, RESEAUX :**

Michel HERITIE, Gérard LAGOFUN, Didié GIROU, Jean Marie SICRE, Jean Pierre MALBET, Enrique ONATE, Jean CROUGNEAU, Nordine GUENDEZ, Thibaut de TASTES, Henry MOREL

- **COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DEMARCHE QUALITE :**

Michel HERITIE, Dany MALIDIN, Thibaut de TASTES, Claire CLAVERE, Danièle GARCIA, Enrique ONATE, Sandrine PAILLET, Jean CROUGNEAU, Gilbert GIRAUD, Jean Philippe RODRIGUEZ

- **POLITIQUES DE SOLIDARITE :**

Michel HERITIE, Alain COMBE, Marie-Claude MONTAVY, Francisca BOUZIGUES, Annie DEGAN, Anne-Marie GONZALEZ, Monique DOSMAS, Géraldine GUERIN, Gilbert GIRAUD, Jean Philippe RODRIGUEZ

- **PERSONNES AGEES, SANTE, HANDICAP :**

Michel HERITIE, Annie DEGAN, Géraldine GUERIN, Alain COMBE, Francisca BOUZIGUES, Anne-Marie GONZALEZ, Didié GIROU, Gérard LAGOFUN, Danièle GARCIA, Jean-Philippe RODRIGUEZ

- **PROXIMITE, VIE DES QUARTIERS, PROPRETE, RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS:**

Michel HERITIE, Jean-Pierre MALBET, Sylvie de PEDRO BARRO, David POULAIN, Francisca BOUZIGUES, Claire CLAVERE, Gérard LAGOFUN, Jean Marie SICRE, Didié GIROU, Henry MOREL

- **VIE ASSOCIATIVE :**

Michel HERITIE, Danièle GARCIA, David POULAIN, Myriam BRET, Dany MALIDIN, Didié GIROU, Monique DOSMAS, Odile BLEIN, Enrique ONATE, Marie-Claude BRENNUS

ADOpte à l'unanimité,

N° 53/08

**Délégués et représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats, et instances représentatives**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE ses délégués et représentants au sein des différents organismes comme suit :

- **Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) :**

Gérard LAGOFUN, Didié GIROU, membres titulaires

- **Syndicat du GUA :**

Claude GUEDON, Michel HERITIE, membres titulaires

- **Syndicat des Marais de Montferrand :**

Alain COMBE, Gérard LAGOFUN, membres titulaires

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle (SIVOC) :**

Myriam BRET, Nordine GUENDEZ, membres titulaires

- **Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales (SIGAS-CLIC) :**

Annie DEGAN, David POULAIN, membres titulaires,  
Claire CLAVERE, Jean COURGNEAU, membre suppléants

- **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) :**

Jean Pierre MALBET membre titulaire

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion du Relais des Assistantes Maternelles (SIVU RAM) :**

Dany MALIDIN, Anne-Marie GONZALEZ, membres titulaires

- **Syndicat Intercommunal de la Presqu'île d'Ambès (SIPIA) :**

Alain CASOURANG, Enrique ONATE, membres titulaires

- **Syndicat mixte de Prévention des Inondations sur la Presqu'île d'Ambès (SPIPA) :**

Alain COMBE, membre titulaire,  
Enrique ONATE, membre suppléant

- **Syndicat de la Maison des Syndicats :**  
Odile BLEIN, membre titulaire,  
Jean Pierre MALBET, membre suppléant
- **MISSION LOCALE :**  
Gilbert GIRAUD, membre titulaire,  
Alain COMBE, membre suppléant
- **HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT :**  
David POULAIN, représentant
- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :**  
Alain Combe, Marie-Claude MONTAVY, représentants

ADOpte à l'unanimité,

**N° 54/08**

**Représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE ses représentants au sein des différents organismes comme suit :

- **CHAMBRE DE METIERS :**  
David POULAIN, Jean CROUGNEAU
- **AIRAQ :**  
Jean-Pierre MALBET
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL) :**  
Alain COMBE, Anne-Marie GONZALEZ
- **Commission Locale de l'eau (SAGE) :**  
Gérard LAGOFUN
- **Comité Local d'information et de Concertation (CLIC) :**  
Jean-Pierre MALBET
- **AGV 33 :**  
Marie-Claude MONTAVY, membre titulaire,  
David POULAIN, membre suppléant
- **Association Jumelage Gironde (AJG) :**  
Annie DEGAN, Sylvie DE PEDRO BARRO
- **CNAS :**  
Michel HERITIE

**N° 55/08**

**Représentants du Conseil Municipal au sein de Comités consultatifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2007 portant création du conseil d'établissement des accueils familial et occasionnel,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2005 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2006 portant création de la commission paritaire du marché hebdomadaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2006 portant constitution de la commission communale d'aménagement foncier,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2007 portant création de la commission communale d'accessibilité,

APRES AVOIR DELIBERE,

DESIGNE ses représentants au sein des différents Comités consultatifs comme suit :

- **Conseil d'établissement des accueils familial et occasionnel :**

Alain CASOURANG, Dany MALIDIN membres titulaires,  
Géraldine GUERIN, David POULAIN membres suppléants

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

Alain CASOURANG, Jean-Marie SICRE, Enrique ONATE, membres titulaires

- **Commission paritaire du Marché hebdomadaire :**

Claude GUEDON, Jean CROUGNEAU, David POULAIN, Jean-Marie SICRE, Marie-Claude MONTAVY, Sylvie de PEDRO BARRO

- **Commission communale d'aménagement foncier :**

Jean-Pierre MALBET, Gérard LAGOFUN, membres titulaires  
Jean-Marie SICRE, Didié GIROU, membres suppléants

- **Commission communale d'accessibilité :**

Gérard LAGOFUN, Annie DEGAN, Alain CASOURANG, Alain COMBE, Géraldine GUERIN,  
Jean-Marie SICRE, Didié GIROU, Jean Philippe RODRIGUEZ, membres titulaires

ADOpte à l'unanimité,

N° 56/08

**Délibération portant désignation des conseillers municipaux délégués à la Défense et la Protection civile**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE les conseillers municipaux délégués comme suit :

- Francisca BOUZIGUES, conseillère municipale, déléguée à la DEFENSE

- Gilbert GIRAUD, conseiller municipal, délégué à la PROTECTION CIVILE

ADOpte à l'unanimité,

N° 57/08

**Représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de certains organismes**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

APRES AVOIR DELIBERE,

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :

- **Conseil d'Administration de l'Institut spécialisé BELLEVUE :**

Gilbert GIRAUD

- **Conseil d'Administration de l'Institut spécialisé SAINT DENIS :**

Claude GUEDON

- **Conseil d'Administration de l'ESAT du GUA :**

Annie DEGAN

- **Conseil d'Administration du collège Claude MASSE à Ambarès et Lagrave**

Alain CASOURANG, Thibaut de TASTES

ADOpte à l'unanimité,

N° 58/08

**Représentants du Conseil Municipal au sein des associations communales**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2143-2, L.1413-1, L.5211-8,

VU les statuts des différentes associations,

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des associations ci-dessous :

- **A.S.A. :**

Michel HERITIE, Alain CASOURANG, Thibaut de TASTES

- **E.S.A. :**

Alain CASOURANG, Claude GUEDON

- **Association Ambarésienne LOISIRS et CULTURE :**

Nordine GUENDEZ, Myriam BRET, Danièle GARCIA, Monique DOSMAS

- **Comité Ambarésien de Jumelage (CAJ) :**

Myriam BRET, Gilbert GIRAUD, Enrique ONATE, Odile BLEIN, Annie DEGAN, Michel HERITIE, Monique DOSMAS, Nordine GUENDEZ, Thibaut de TASTES, Francisca BOUZIGUES, Dany MALIDIN, Sandrine PAILLET

- **Centre socio-culturel LA PASSERELLE :**

Michel HERITIE, Nicole KORJANEVSKI

- **BIOSEVE :**

Michel HERITIE, Nicole KORJANEVSKI, titulaires  
Claire CLAVERE, Didié GIROU, suppléants

ADOpte à l'unanimité,

**N° 59/08**

**Election des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

VU l'article R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

VU l'article L.237-1 du Code électoral,

VU la délibération du le Conseil Municipal du 15 mars 2008 fixant à 16 les membres du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT le renouvellement systématique du Conseil d'Administration du CCAS à chaque élection municipale ; celui-ci étant présidé de droit par le Maire, il est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile,

CONSIDERANT qu'il convient aujourd'hui d'élire 8 représentants du Conseil Municipal,

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

- Calcul du quotient électoral =  $32/8$
- Répartition des sièges : nombre de voix obtenues par chaque liste/quotient électoral
- Répartition des restes : nombre de voix obtenues par chaque liste – (nombre de sièges obtenus x QE)

Liste n°1 : Alain COMBE, Annie DEGAN, Francisca BOUZIGUES, Monique DOSMAS, David POULAIN, Anne-Marie GONZALEZ, Géraldine GUERIN,

Liste n°2 : Jean-Philippe RODRIGUEZ, Marie-Corinne BELKACEM, Nicole BARBARIN, Marie-Claude BRENNUS, Henry MOREL.

La liste n°1 obtient 27 voix, soit 6 sièges

La liste n°2 obtient 5 voix, soit 1 sièges

Reste 1 siège

Répartition des restes :

La liste n°1 obtient :  $27-24 = 3$

La liste n°2 obtient :  $5-4 = 1$

La liste n°1 obtient le siège restant, soit 7 au total

La liste n°2 obtient 1 siège au total

Les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont donc : Alain COMBE, Annie DEGAN, Francisca BOUZIGUES, Monique DOSMAS, David POULAIN, Anne-Marie GONZALEZ, Géraldine GUERIN, Jean-Philippe RODRIGUEZ.

Les membres élus ont accepté leur poste.



**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. l'adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

L'élection des membres titulaires et suppléants des commissions se fait au scrutin secret à la représentation proportionnelle, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel (afin d'effectuer le remplacement d'un titulaire par un suppléant de la même liste, situé aussi bien au même rang qu'à un rang différent, à condition toutefois que la liste n'ait pas fait apparaître explicitement que tel candidat était le suppléant attiré d'un titulaire déterminé).

La commission comporte, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire ou son représentant en qualité de président et 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

ONT OBTENU la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires et suppléants au sein de la CAO permanente :

Jean-Pierre MALBET, Jean-Marie SICRE, Enrique ONATE, Thibaut de TASTES, Henry MOREL, membres titulaires,

David POULAIN, Sylvie de PEDRO BARRO, Didié GIROU, Gérard LAGOFUN, Nicole BARBARIN, membres suppléants

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Questions diverses**

\* M. le Maire donne la parole à Mme DEGAN

« La gestion des affaires locales ne nous interdit pas de nous intéresser aux événements nationaux et internationaux.

Le climat insurrectionnel au Tibet nous interpelle sur les atteintes aux droits de l'Homme et à la liberté des peuples. Depuis plus de 50 ans, le Tibet est rattaché de force à la Chine. Le peuple tibétain, de culture pacifiste, y subit une répression très dure alors qu'il ne réclame que le droit légitime à l'autodétermination.

Des associations humanistes, et non des moindres puisqu'il s'agit entre autres de la Ligue des Droits de l'Homme et de France Tibet, s'en sont émues et ont réagi.

La Ligue des Droits de l'Homme a publié le 17 Mars dernier un communiqué intitulé : Répression au Tibet : tout silence est complice.

France Tibet a publié le 20 Mars : Appel à Monsieur KOUCHNER, Ministres des Affaires Etrangères.

Je souhaite les porter ce soir à la connaissance du Conseil municipal.

## **Communiqué de la LDH**

Encore une fois la police et l'armée chinoise s'en prennent brutalement à la résistance tibétaine : dix morts selon les autorités, bien davantage de toute évidence.

Alors que la Chine s'apprête à accueillir les Jeux olympiques, elle multiplie ouvertement les atteintes aux droits de l'Homme et à la liberté des peuples. Parce que le souvenir des Jeux de Berlin en 1936 est une tache ineffaçable sur le passé de l'olympisme, aucun des partenaires de la Chine pour les Jeux de Pékin de 2008 n'a le droit de se taire devant la manière dont le régime chinois traite tant les peuples qu'il prétend coloniser que ses propres citoyens.

Il serait temps que le gouvernement français et l'Union européenne mettent enfin leurs actes en conformité avec leur discours et exigent du gouvernement chinois un changement radical d'attitude avant les Jeux.

La Ligue des Droits de l'Homme appelle dès maintenant tous les citoyens à écrire à l'Ambassade de Chine à Paris pour exprimer leur indignation et leur solidarité avec les victimes de la répression autoritaire.

Ambassade de la République Populaire de Chine  
11 Avenue George V – 75008 PARIS

## **Appel de France Tibet**

La lettre qui suit est proposée à toutes les personnes et associations qui s'engagent pour la défense du peuple du Tibet.

Nous y évoquons le droit à l'autodétermination, droit inaliénable du peuple du Tibet, pour lequel France Tibet avait engagé un travail conduit en 1991 avec des Juristes de Droit International et la Commission Internationale des Juristes (ICJ). Ce travail avait conduit à tenir à Strasbourg le session du Tribunal Permanent des Peuples pour l'autodétermination du Tibet (TPP) avec la fondation Lelio Basso.

Ce droit à l'autodétermination reste toujours à l'ordre du jour de nos échanges avec les ONG et les responsables tibétains.

Courrier adressé à  
Monsieur Bernard KOUCHNER  
Ministère des Affaires Etrangères  
37, Quai d'Orsay  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, des évènements d'une exceptionnelle gravité se déroulent en ce moment au Tibet, non seulement à Lhassa la capitale, mais aussi dans les régions du Kham et de l'Amdo généralement réputées calmes où ce mouvement gagne rapidement de l'importance. Les informations, images et vidéos qui parviennent peu à peu prouvent s'il le fallait, l'exaspération des tibétains malgré la volonté de la République Populaire de Chine de minimiser la gravité de la situation actuelle.

C'est avec tristesse que nous sommes témoins de violences commises par des Tibétains, et nous nous devons de condamner de tels actes, mais ces actions ne sont que le reflet du ressentiment, pour ne pas dire plus, des Tibétains, citoyens de seconde zone, envers la puissance colonisatrice. Depuis 58 ans, le Tibet a été rattaché de force à la Chine dans l'indifférence générale, et aujourd'hui plus qu'hier (sauf pendant les années de cauchemar de la révolution culturelle), l'identité et la dignité du peuple du Tibet sont bafouées.

Nous saluons la déclaration du Conseil Européen du vendredi 14 Mars, et saluons votre intervention sur ce sujet. Nous vous remercions d'avoir établi un lien avec les Jeux Olympiques qui se dérouleront à Pékin dans quelques mois. En effet, si hier et encore aujourd'hui, la question d'un éventuel boycott ne peut être sérieusement posée, il n'en sera

peut-être pas de même demain. Tout dépend de l'attitude de la Chine dans les semaines à venir.

La Chine a toujours à cœur de montrer au reste du monde la meilleure image d'elle-même ; cette image vient d'être ternie profondément et nul n'en connaît encore les conséquences. Si la Chine devait persister dans la négation des libertés et droits les plus élémentaires des Tibétains et de ses propres citoyens, il conviendra de remettre en cause la participation officielle de la France à cette grande fête que sont les Jeux Olympiques, avec les valeurs de fraternité, de respect et de dignité qui y sont associées.

Ne nous rendons pas complices d'un massacre.

En 1991, vous écriviez : « Des cris étouffés s'élèvent de ces montagnes et de ces hauts plateaux. Une population hurle silencieusement vers nous : les Tibétains. Un homme nous tend la main : le Dalai-Lama ».

Depuis si longtemps, cet homme tend la main aux dirigeants de la Chine ; l'ont-ils seulement noté ? Aujourd'hui, le peuple du Tibet ne peut se contenter de notre silence : il crie, il hurle, il pleure ses morts.

Il est temps, comme vous le disiez il y a quelques années, « de voler au secours de la victoire » mais aussi de rappeler ce droit fondamental de tous les peuples, le droit à l'autodétermination qui doit s'appliquer sans tarder dans les circonstances actuelles au peuple du Tibet.

Nous comptons sur votre fermeté pour condamner les exactions chinoises commises au Tibet et signifier au gouvernement de la RPC que l'accueil des Jeux Olympiques est incompatible avec un tel déni des Droits de l'Homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Madame Marcelle ROUX, Présidente de l'Association France Tibet  
Monsieur Benoît CAMARD, membre du comité de pilotage de l'ITSN & porte-parole de l'Association briançon 05-urgence.tibet ».

M. le Maire est tout à fait solidaire dans cette démarche et se félicite que le Président et le Ministre sortent enfin de leur silence et réagissent à une situation contraire au principe fondamental des Droits de l'Homme.

Mme DEGAN d'ajouter que le gouvernement ne peut rester silencieux quand bien même ce silence permettrait de conclure quelques contrats importants.

En outre, Mme KORJANEVSKI s'étonne pour sa part que le CIO ait privilégié la candidature de la Chine pour les jeux olympiques. Comment peut-on défendre les valeurs véhiculées par le sport toutes disciplines confondues alors même que l'on bafoue tous les jours les Droits de l'Homme.

On semble découvrir une situation qui perdure depuis des années.

M. POULAIN ajoute qu'en effet, la Chine, outre le Tibet, ne respecte pas non plus les droits du travail (durée et conditions de travail, travail des enfants, entre autre).

M. DE TASTES doute de l'objectivité du CIO dans le choix des candidats et rappelle si besoin que la candidature de la Grèce en 1996, légitime en tant que berceau des jeux, à l'occasion de l'anniversaire des jeux modernes, avait pourtant été évincée au profit de celle d'Atlanta sous pression de sponsors puissants tels que Coca-Cola.

Mme DEGAN conclut en insistant sur la nécessité de combattre toutes les atteintes aux droits de l'homme.

\* La parole est donnée à Mme BLEIN qui soumet à l'assemblée la plantation d'un olivier dans la commune dans le cadre de la démarche engagées par de nombreuses villes « le 29 mars partout en France un olivier pour la paix » symbole de paix commun à tout l'espace méditerranéen et profondément ancré dans la culture palestinienne.

M. le Maire y est tout à fait favorable, à condition toutefois que cette initiative puisse être repoussée de quelques jours afin de l'organiser au mieux.

***L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h40***

**Le MAIRE,**

M. HERITIE,

Mme KORJANEVSKI

M. CROUGNEAU

M. CASOURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

Mme BRET

M. COMBE

Mme DEGAN

M. MALBET

M. GUEDON

M. SICRE

Mme GARCIA

Mme MONTAVY

Mme BLEIN

Mme GONZALEZ

Mme BOUZIGUES

M. GIROU

Mme CLAVERE

Mme DOSMAS

Mme DE PEDRO BARRO

Mme GUERIN

M. ONATE

M. GIRAUD

Mme PAILLET

M. GUENDEZ

M. POULAIN

M. DE TASTES

M. MOREL

Mme BRENNUS

Mme BARBARIN

M. RODRIGUEZ

Mme BELKACEM